

Décision n° 1156 du 14 septembre 2023 portant nomination des membres du comité social d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-10 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 251-1 à L. 251-4 ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 16 février 2022 modifié portant création du comité social d'établissement public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu la décision n°1352 du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger du 19 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants du personnel au comité social d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et le nombre de sièges attribués à chacune d'elle ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022 ;

DECIDE

Article 1^{er} – La directrice générale de l'Agence préside le comité social d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. En cas d'empêchement, elle est représentée par le directeur général adjoint de l'Agence ou un membre de la direction.

Elle est assistée par la secrétaire générale de l'Agence, ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines.

Article 2 – Sont nommés membres du comité social d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en qualité de représentants du personnel :

- Sur proposition de la Fédération syndicale unitaire (FSU)

- M. Anthony DELTOUR, titulaire
- Mme Alessandra DIAKHATE, titulaire
- Mme Isabelle HELENE, titulaire
- Mme Nadia KILANI, titulaire
- M. Hamid LAAROUSSI, titulaire
- M. Patrick SOLDAT, titulaire

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr

- Mme Clémence CHAUDIN, suppléante
- Mme Marie-Hélène DELAFLOTTE, suppléante
- Mme Sophie HARIF, suppléante
- M. Arthur HAUSHALTER, suppléant
- M. Sébastien ILLIANO, suppléant
- Mme Nathalie SALAS, suppléante

- Sur proposition du syndicat général de l'éducation nationale - CFTD (Sgen-CFTD)
 - Mme Isabelle LALHOU, Titulaire
 - M. Patrice RAFALIMANANA titulaire

 - Mme Karine BORR-DELAYE, suppléante
 - M. Olivier GIBERT, Suppléant

- Sur proposition l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA Education)
 - M. Serge FAURE, titulaire
 - M. Djamel SOUIAH, titulaire

 - M. Claude BENARD, suppléant
 - Mme. Florence PASQUIERS, suppléante

Article 3 – La présente décision abroge la décision n° 0008 du 4 janvier 2023 portant nomination des membres du CSA de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Article 4 – La secrétaire générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'Agence

La Directrice Générale



Claudia SCHERER-EFFOSSE